

# Convention relative à l'animation de la Fresque du poids par la SRAE Nutrition entre les fresqueurs et la SRAE Nutrition

## ENTRE :

La SRAE Nutrition  
Immeuble le Mercure, 10 Rue Gaëtan Rondeau, 44200  
NANTES  
Désignée ci-après « SRAE Nutrition »  
Représentée par sa Directrice,  
Madame Sabrina Lechevallier

## ET :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ci-après désignées « les parties ».

## PRÉAMBULE

De manière générale, la **question du poids est difficile à aborder**. Il s'agit d'un sujet intime, personnel, souvent lié à des étapes de vie marquantes, voire à des traumatismes. Chacun peut être confronté à des remarques désobligeantes – explicites ou implicites – sur son apparence corporelle. Lorsqu'il ne correspond pas aux normes imposées par notre culture, les médias, la société ou encore notre entourage, le poids devient à la fois un facteur de stigmatisation et un vecteur d'exclusion. De nombreuses idées reçues circulent autour des personnes ayant des problématiques de poids. Face à ces jugements simplistes, il est parfois difficile de répondre, faute d'informations ou d'arguments.

La Fresque du poids a été pensée pour lutter contre ces idées reçues en apportant **une vision globale sur le sujet du poids** (facteurs d'influence et conséquences). Il s'agit d'un atelier collaboratif de 2 à 3h qui s'organise autour d'un jeu de cartes.

## ARTICLE 1– CONDITIONS POUR ETRE FRESQUEUR

Pour être reconnu en tant que Fresqueur et être habilité à animer une Fresque du poids, les conditions cumulatives suivantes doivent être réunies :

- Être adhérent de la SRAE Nutrition
- Avoir suivi une journée « Devenir animateur de la Fresque du poids » organisée par la SRAE Nutrition
- Avoir signé la présente convention

## ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le fresqueur, après avoir participé à la journée « Devenir animateur de la Fresque du poids » organisée par la SRAE Nutrition, est autorisé à utiliser la méthode ainsi que les outils pédagogiques de la Fresque du poids pour animer des temps collaboratifs.

## ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU FRESQUEUR

**A l'issue de la journée « Devenir animateur de la Fresque du poids », le fresqueur s'engage à :**

- Promouvoir les messages clés de la Fresque du poids en respectant la charte d'adhésion de la SRAE Nutrition
- Appliquer des tarifs raisonnables (maximum 500€ TTC pour 3h d'animation) pour l'animation de la Fresque du poids

- Utiliser les outils de la mallette du fresqueur uniquement dans le but d'animer des sessions de la Fresque du poids
- Utiliser le questionnaire standardisé à la fin des animations de la Fresque du poids afin de permettre une évaluation globale du nombre de personnes ayant participé à la Fresque du poids
- Tagguer la SRAE Nutrition sur toutes ses publications sur les réseaux sociaux (et notamment LinkedIn) en lien avec l'animation d'une Fresque du poids
- Informer la SRAE Nutrition toute problématique et/ou remarque permettant un processus d'amélioration continue de la Fresque du poids.

## ARTICLE 4 – PROPRIÉTÉ DE LA FRESQUE DU POIDS

La SRAE Nutrition est la seule propriétaire de la Fresque du poids. Elle seule peut organiser des journées « Devenir animateur de la Fresque du poids » (sauf conventionnement explicite avec une autre structure ou une personne spécifique).

Par la signature de cette convention, la SRAE Nutrition concède au fresqueur une licence d'utilisation non transférable, lui permettant d'utiliser les outils de la Fresque du poids dans le cadre de ses animations, selon les conditions prévues dans la présente convention.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Fresque du poids est protégée par les droits de propriété intellectuelle, ce que le fresqueur reconnaît et accepte expressément.

Toute reproduction, modification ou distribution non autorisée est strictement interdite.

Le fresqueur s'engage à :

- Ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la SRAE Nutrition
- A respecter l'intégralité des droits de la SRAE Nutrition sur ses marques, logos, dénominations, signes distinctifs et s'interdit notamment de susciter toute confusion dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit, et par quelque mode que ce soit.
- Ne pas revendre le jeu de cartes de la Fresque du poids
- Respecter la propriété intellectuelle et graphique du jeu, c'est-à-dire, ne pas user de toute forme de copie ou de plagiat du jeu de cartes
- Ne pas diffuser le Guide du fresqueur de la Fresque du poids et ne pas former de manière informelle d'autres fresqueurs.

En conséquence, le fresqueur s'interdit de déposer sur quelque territoire que ce soit et pour quelque produit ou service que ce soit une marque, logo, dénomination et nom commercial identique, similaire ou concurrente appartenant à la SRAE Nutrition.

## ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA SRAE NUTRITION

La SRAE Nutrition, dans le cadre de ses missions financées par l'ARS des Pays de la Loire peut organiser des Fresques du poids non payantes. Néanmoins, si elle reçoit une demande pour l'organisation d'une Fresque du poids, elle s'engage à transmettre en priorité cette demande aux Fresqueurs ayant suivi la journée « Devenir animateur de la Fresque du poids » qui se situent dans un périmètre de 30 km autour de cette demande. En cas d'indisponibilité des fresqueurs en proximité, la SRAE Nutrition se réserve le droit d'animer cette session, selon ses disponibilités.

## ARTICLE 6 – EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CONVENTION

En cas de non-respect de la présente convention par l'une des parties, l'autre partie se réserve le droit d'engager toute action ou poursuite nécessaire afin de faire valoir ses droits et obtenir réparation.

## ARTICLE 7 - INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES

(Conformité Union européenne Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mars 2018)

### 1. Nature des données à caractère personnel à traiter

Dans le cadre du suivi des personnes ayant participé aux journées « Devenir animateur de la Fresque du poids », la SRAE Nutrition est amenée à traiter des données à caractère personnel : prénom, nom, adresses e-mail, adresses postales professionnelles, numéros de téléphone professionnels, profession.

### 2. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est la SRAE NUTRITION. Son siège social est situé : 10 rue Gaëtan Rondeau, immeuble mercure, bâtiment A 3ème étage, 44200 Nantes. Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel, veuillez-vous adresser à la SRAE Nutrition, par courrier postal à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique à [dpo@sraenutrition.fr](mailto:dpo@sraenutrition.fr).

### 3. Finalités du traitement des données à caractère personnel

La SRAE Nutrition traite les données à caractère personnel aux fins suivantes :

- Suivi du pool de fresqueurs de la Fresque du poids
- Partage des coordonnées des fresqueurs dans un annuaire dédié à la Fresque du poids

Les données collectées dans ce cadre ne sont utilisées dans aucun autre but.

Conformément à ce qui précède, la structure ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées dans un autre cadre, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement

donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire.

### 4. Mesures de sécurité

Afin, dans la mesure du possible, d'empêcher tout accès non autorisé aux données à caractère personnel collectées dans ce cadre, la structure a élaboré des procédures en matière de sécurité et d'organisation. Ces procédures concernent à la fois la collecte et la conservation de ces données.

### 5. Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées durant 5 ans après la date de la journée « Devenir animateur de la Fresque du poids ». Au-delà de cette date, les données seront supprimées.

Une fois la structure dissoute, les données à caractère personnel seront effacées, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

### 6. Droits d'accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité des données, opposition, non-profilage et notification de failles de sécurité

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à toutes les autres données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec : [dpo@sraenutrition.fr](mailto:dpo@sraenutrition.fr) SRAE Nutrition, 02 40 09 74 52,

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL via cette adresse [www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes), ou par voie postale : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

## ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties.